

Cahier de doléances du Tiers État de Kernével (Finistère)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances des paroissiens de Kernevel, assemblés ce jour 5 avril 1789, convoqués au son de la cloche à la manière accoutumée par devant nous, Henry Drouin, notaire royal du siège de Concarneau

Article premier

Remontrent lesdits paroissiens que leur imposition dans les rôles de toute espèce est exorbitante et que le vrai moyen de les soulager serait de faire contribuer les ordres de l'Église et de la noblesse au paiement desdits rôles dans lesquels ils seront imposés en égard à leur aisance.

Article second

Se plaignent lesdits paroissiens de leurs seigneurs en ce que ceux-ci s'ingèrent d'augmenter les rentes et de les faire payer, tantôt en nature, tantôt suivant l'apprécis, et toujours conformément à leur intérêt.

Article troisième

Se plaignent également des meuniers qui les volent impunément, et croient que le seul remède que l'on pourrait porter à ce mal serait de les dispenser de la suite de moulin et leur accorder la liberté de moudre où bon leur semblerait.

Article quatrième

Se plaignent nommément du meunier de Coatforn qui, après avoir reçu de quelques moureaux des sommes pour être exempts de suivre son moulin, les a fait assigner novissime pour les y assujettir.

Article cinquième

Se plaignent également les domaniers que leurs seigneurs leur refusent le bois nécessaire pour leur utilité, même en payant.

Article sixième

Désirent lesdits paroissiens de Kernevel être exempts de la corvée aux grands chemins où on s'affecte de les occuper dans des temps destinés à la récolte ; en tout cas si cette exemption n'a pas lieu, ils demandent que le clergé et la noblesse y soient également assujettis.

Article septième

Demandent les mêmes paroissiens de Kernevel la suppression des domaines congéables.

Fait et arrêté lesdits jour et an.